



N° OJ : 60

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Sport.- Asbl "Brussels Major Events".- Subside : 150.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Considérant les besoins de l'asbl "Brussels Major Events";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021, sous réserve de l'approbation du feuillet n° 1 des modifications budgétaires 2021 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 150.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention de l'asbl "Brussels Major Events" pour l'évènement "She Run".

Annexes :